



L'Élan de l'OMH de Laval

Ensemble, l'Élan nous mènera plus loin ...



Office municipal
d'habitation de Laval
LOGEMENTS SOCIAUX

Dans ce numéro :

- p. 1 Le Gala reconnaissance
- p. 2 Le Gala reconnaissance
- p. 3 Familles en mouvement
- p. 4 Les transferts
- p. 5 Le mot du CCR
- p. 6 Travaux majeurs
- p. 7 La rumeur veut que ...
- p. 8 Balcons fleuris

Site web
www.omhlaval.ca

Heures d'ouverture
des bureaux de l'OMHL

Pour la période estivale



Lundi au jeudi

8 h 30 - 12 h

13 h 15 - 16 h 30

Vendredi

8 h 30 - 12 h

Le Gala reconnaissance, une soirée mémorable!

Le jeudi 12 avril dernier, s'est tenu le 1^{er} Gala Reconnaissance des Bénévoles de l'OMH de Laval. L'Office désirait souligner l'implication des résidents dans la vie communautaire de nos immeubles. Plusieurs locataires ont répondu à notre invitation: les membres du CA des associations de locataires, les membres des comités de loisirs et les bénévoles du groupe EntourÂge étaient conviés à cette soirée.



La salle du manoir Marc-Perron était décorée, nous y avons installé une scène, des éclairages et un système de son afin de créer une atmosphère Hollywoodienne. Tout avait été mis en place pour que nous passions une belle soirée. Le Gala a débuté par un cocktail de bienvenue. M. Nicholas Borne président du CA et Mme Isabelle Pépin, directrice de l'OMH de Laval ont remercié les invités pour tous les efforts accomplis au cours de l'année. Les bénévoles sont essentiels, sans eux, nos bâtiments manqueraient cruellement de vie et d'esprit de fête. Ensuite, l'assistance a entonné en chœur, une chanson écrite sur mesure pour cet évènement.

Le Gala reconnaissance



Puis, nos convives ont eu droit à un très bon buffet. De plus, ils ont été accompagnés durant le repas par une talentueuse chanteuse Danielle Gagnon qui a su nous divertir tout le long de la soirée. Elle a aussi fait chanter et fait danser de nombreux participants. La soirée a continué dans la joie et la bonne humeur et nous avons eu droit aux performances de M. Moineau, résident du Manoir des Châteaux qui est un excellent interprète d'Elvis et qui a suscité beaucoup d'applaudissements.

Bref, le bonheur était dans la place et nous croyons que nos résidents vont se souvenir longtemps de cette soirée chaleureuse alors que dehors, il faisait froid, il faisait moche, mais nos cœurs à nous, étaient bien au chaud...

Une très belle soirée!

Familles en mouvement: La branche communautaire de l'OMH de Laval.....

Nous vous présentons notre projet Familles en Mouvement qui déploie ses ailes. Depuis 10 ans à Place St-Martin (PSM), le projet (FEM) a évolué au cours des années. Mais nous pouvons maintenant affirmer qu'il a atteint sa vitesse de croisière. FEM c'est maintenant 2 volets.



Un volet jeunes de 6 à 12 ans et un volet familles-adultes. Nos coordonnateurs-volet adultes sont : Shanna da Silva et Guillaume Vadez.



Alors que nos intervenantes jeunesse se prénomment Calorifère et Ribambelle (Leur nom véritable est un secret...)

Voici quelques activités proposées par FEM:

- Sorties familiales
- Médiation entre des locataires
- Aide aux devoirs
- Activités et conférences pour les adultes
- Soupers communautaires multi-culturels
- Collaboration à plusieurs projets à PSM
- Soutien à l'ADL de PSM
- Intervention auprès des jeunes et de leurs parents



Cet été, il y aura un voyage familial à Québec et un autre voyage à Ottawa.

21 jeunes sont inscrits au camp de jour

Tout un été en perspective à Place St -Martin !

Je dois transférer, tu dois transférer ...

L'Office doit procéder à l'inscription des ménages appelés à être transférés soit parce que leur logement est trop grand ou trop petit pour la composition du ménage. **Il s'agit d'un transfert obligatoire...** Par exemple, Madame Jolie à 54 ans, elle occupe un 5 ½ car elle avait 3 enfants avec elle. Maintenant, ses 3 enfants ont déménagés et Madame Jolie occupe toujours un grand logement alors que la norme du gouvernement dit qu'elle a le droit d'occuper un 3 ½... **Éventuellement donc**, Madame Jolie va devoir déménager.



Un autre exemple, Monsieur Gignac a 61 ans et il habite dans un projet famille. Alors, il va être contacté pour un transfert dans une résidence pour aînés.

L'OMH de Laval se conforme ainsi au code civil, article 1990, qui exige que les logements subventionnés correspondent dans la mesure du possible aux besoins de la personne. Dans le moment, **les locataires concernés** reçoivent :

- un formulaire avec tous les membres du ménage
- un formulaire de choix de secteur
- un formulaire sur l'autonomie

Ils doivent remplir tous les formulaires et nous les envoyer. L'attribution des logements n'est pas instantanée (ça peut être long) mais lorsque ça se fera, ils seront informés trois mois à l'avance de leur transfert et un montant de 400\$ leur sera versé.



Office municipal
d'habitation de Laval
LOGEMENTS SOCIAUX

ADRESSE

3320, rue Des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

TÉLÉPHONE

450-688-0184

COURRIEL

info@omhlaval.ca

TÉLÉCOPIEUR

450-688-9023

SITE WEB

www.omhlaval.ca

COORDINATION

Johanne Doré

COLLABORATION

Sacha Milaire
Shanna Da Silva
Sylvain Carré

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Gabrielle-Anne Thibault

RÉVISION ET CORRECTION

Johanne Doré

Le mot du CCR par Jean-Pierre Le Bouar



Bonjour chers locataires,

Nous avons tenu notre dernière réunion du CCR le 21 juin dernier et c'était très intéressant. Les associations de locataires (ADL) ont rencontré les « Sylvain » de l'Office. Sylvain Carré, le directeur du développement et Sylvain Piché le directeur des services techniques et de l'entretien. Un dialogue fructueux s'en est suivi. On nous a parlé des travaux majeurs qui vont avoir lieu cette année. (voir p. 6 du journal). Ils ont insisté sur la nécessité qu'ils ont de s'occuper en priorité des enveloppes extérieures des immeubles. Ils doivent s'assurer que les bâtiments puissent exister sur une très longue période. Ensuite, ils peuvent rénover l'intérieur de nos logements. Ils ont aussi écouté avec beaucoup d'attention les demandes des représentants des locataires. Ils ont même terminé leur présentation en disant qu'ils aimeraient bien venir faire un petit échange à chacun des CCR. ***C'est un rendez-vous....***

Pour ce qui concerne les résultats de notre sondage réalisé auprès de 200 locataires, dans l'ensemble, le bilan de l'Office est positif avec des améliorations à apporter au niveau de la propreté et du sentiment de sécurité. **Cependant, ne vous en faites pas, les représentants des locataires seront présents pour veiller à vos intérêts. Bon été à tous-tes.**

Notre résidente

Notre résidente, Mme Anne Baptiste est née le 11 juin 1918.

Elle a donc eu 100 ans cette année.

L'Office a souligné l'évènement en lui offrant des fleurs. On la voit ici accompagnée de sa fille et de Guillaume de l'équipe communautaire.



Félicitations Mme Baptiste!

Travaux majeurs à venir

En 2018, l'Office a obtenu de la Société d'habitation du Québec un budget de 6 012 632\$ afin de réaliser des travaux sur certains ensembles immobiliers administrés par l'Office. Les travaux prévus en 2018 sont les suivants :

3295 Monod	Aménagement du terrain, trottoirs et éclairage
3275 rue des Châteaux	Réfection du stationnement et de l'éclairage
5543-5551 Arthur-Sauvé	Remplacements des portes d'entrée des immeubles, de sorties et de service et installation de système de contrôle d'accès. En 2019 : rénovation des cuisines et salle de bain des immeubles.
590 Montée du Moulin	Remplacement des portes d'entrée des immeubles, de sorties et de service et installation de système de contrôle d'accès ainsi que des travaux de réfection du stationnement et de l'éclairage seront réalisés.
415 Jubinville et 2155-2165 de la Renaissance	Remplacement des portes d'entrée des immeubles, de sorties et de service incluant l'installation de système de contrôle d'accès ainsi que le remplacement de l'ensemble des ouvertures (porte-fenêtre et fenêtres) des logements.
3285 rue des Châteaux	En 2018 et 2019, nous procéderons à la réfection complète du parement extérieur de l'immeuble ainsi qu'au remplacement des portes d'entrée de l'immeuble comprenant l'installation d'un contrôle d'accès.



L'ensemble des dépenses mentionné correspond à 88% du budget de 6 012 632\$. La balance du budget sert à la rénovation des logements vacants et habités.

Pourquoi ne faut-il pas nourrir les animaux sauvages ?



DÉFENSE DE NOURRIR LES ANIMAUX

Parce que cela constitue une nuisance et qu'il est interdit, sous peine de l'imposition d'une amende, de le faire. Les articles 2.22 et 2.23 du règlement de la ville concernant les nuisances ne le permettent pas !

L'Office a à cœur le bien-être de ses locataires, nous travaillons en partenariat avec la ville afin de préserver l'environnement et la tranquillité d'esprit des résidents. Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible : d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 1000 \$. Si le locataire contrevient une deuxième fois, le montant est de 400 \$ à 4000 \$. N'hésitez pas à dénoncer au service de l'environnement de la ville, en composant le 411, quiconque contrevient au règlement.

Vous pouvez également contacter le département de salubrité de l'office.

La rumeur veut que...

Bonjour,

L'autre jour, j'ai vu une piscine en vente chez Canadian Tire pis je veux en acheter une. L'affaire c'est que ma fille pis les 2 petites viennent me visiter à peu près 2 fois par semaines pis ça serait l'un que les p'tites puissent se baigner sur le terrain direct en face de mon logement. Ça dérangerait pas personne, parce que dans le moment il y a rien devant chez nous. J'ai pensé l'installer pis pas vous en parler mais ma voisine à trouve que j'devrais demander la permission. Faque, je vous le demande pour mes petites filles une piscine pas trop grosse.

Une grand-maman gâteau

Chère Grand-maman Betty Crocker,
Je comprends votre désir de faire plaisir à vos petites filles. Cependant ce que vous demandez, ce n'est pas possible et cela pour 2 raisons principales. La 1^{ère} c'est que tout ce qui a rapport aux enfants et à l'eau est très règlementer à Laval comme partout au Québec. C'est pas parce qu'ils en vendent au Canadian Tire qu'on peut installer une piscine n'importe comment. Cela prend d'abord une surveillance de tous les instants et il faut suivre les règlements. La 2e raison est que vous habitez une résidence collective comprenant de nombreux logements. Le terrain doit profiter à l'ensemble des résidents. L'Office ne peut accepter que chacun fasse ses demandes individuelles. Sinon, le terrain se retrouverait couvert de piscines, cabanons, set de patios, supports à bicyclettes, B.B.Q individuels et là, le terrain ne serait vraiment pas harmonieux. En gestion collective, on doit toujours choisir l'intérêt commun. Chère grand-maman, je suis sûre que vous allez trouver une autre façon de gâter vos petites filles.



Bonjour,

Il y a 6 mois j'ai installé un beau cadre dans le corridor. C'est un paysage et je me disais que ça serait le fun que les autres locataires en profitent aussi. Pis la, la semaine passée, j'arrive pis le beau cadre a disparu. Alors j'appelle à l'Office pis là y me disent qu'ils peuvent rien faire. Je comprends pas. L'Office a pas de surveillance ou d'assurances pour couvrir ce genre de vol là? C'est au propriétaire de s'occuper des aires communes, non?

Mme Ouellette

Chère Mme Ouellette,

Vous avez raison...c'est à l'Office de s'occuper des aires communes. Mais tout ce qu'un locataire laisse là, que ce soit des œuvres sur les murs ou des souliers, c'est à ses risques et périls. Donc, un conseil, ne laissez rien à l'extérieur de votre logement. Malheureusement, les assurances de l'Office ne couvrent pas les biens des locataires. Les locataires doivent eux même se procurer une assurance habitation pour couvrir leurs biens.

Passez toutes et tous un bel été...

Balcons fleuris, notre concours revient...

Tel que promis, le concours Balcons Fleuris revient cet été à l'OMH de Laval. Pour vous inscrire rien de plus simple. Il suffit de remplir le coupon de participation ci-dessous, de nous le faire parvenir et bien sûr de fleurir votre balcon ou votre patio au meilleur de votre talent. Voici les deux catégories:



1) La catégorie individuelle

Chacun fleurit son balcon ou patio

Notez que pour les résidents, seuls les terrasses ou les balcons privatifs seront évalués.

3 prix différents seront attribués dans cette catégorie

2) La catégorie collective

Les Associations des locataires (ADL) des différents immeubles s'inscrivent pour participer au concours du plus beau parterre fleuri des immeubles de l'OMH de Laval

2 prix différents seront remis dans cette catégorie

De beaux prix surprises seront attribués aux gagnants!

Voici nos critères de sélection:

Propreté générale de la propriété ou du balcon et vue d'ensemble sur le domaine public...**10 points**

Qualité de la floraison: aspect esthétique, sanitaire, harmonie des formes, couleurs et volumes...**10 points**

Quantité de fleurissement: aspects techniques, respect des proportions entre le végétal, diversité...**10 points**

Créativité artistique...**10 points**

Développement durable: choix des végétaux, utilisation de paillage, présence d'équipement écologique...**5 points**

Sécurité publique (pots bien attachés)...**5 points**



**Bon de participation
Concours Balcon Fleuris
OMH de Laval**



La date limite pour vous inscrire est le mercredi 1^{er} août 2018 à 16 h30

Nom _____

Adresse _____ App. _____

No. Tél _____

Les gagnants seront dévoilés lors du prochain Comité Consultatif des Résidents (CCR) en septembre 2018.

**Veuillez retourner votre coupon ou le poster à nos bureaux situés au
3320, rue des Châteaux, Laval, Québec H7V 0B8**

Bonne chance à tous et à toutes !